

Primaire et secondaire : combattre ensemble pour gagner ?

Les collègues du primaire se battent depuis des mois contre le décret sur les rythmes scolaires. Et, depuis peu, ils sont confrontés à une menace sur leur statut : Peillon veut annualiser le temps de travail des professeurs des écoles remplaçants ou affectés sur plusieurs écoles, avec obligation de « récupérer » des heures pour atteindre le quota annuel. Et quelques jours après Peillon sortait son projet de casse du statut des enseignants du secondaire, dont l'annualisation du temps de travail est un axe, avec la multiplication des tâches obligatoires et une définition en partie locale des missions.

L'un des aspects les plus graves du décret sur les rythmes, c'est la mise en place des Projets Educatifs De Territoire (PEDT), qui remettent en cause de l'égalité en droits entre les élèves : activités périscolaires gratuites ou payantes selon les cas, contenus variables (des cours de musique ou de langues dans les communes riches ; du sport, des jeux de société ou l'attente dans la cour dans les communes pauvres), la délégation de ces activités à des associations (comme à Alfortville). Or, selon la loi d'orientation, les PEDT concernent aussi le secondaire. Et cette même loi instaure un conseil commun école-collège, ouvrant la voie à des échanges de service... dans le cadre d'un PEDT et d'un temps de travail annualisé ?

La politique de Peillon, dans la continuité des gouvernements de droite, dont il n'a abrogé qu'une seule réforme (celle de l'évaluation des enseignants), est catastrophique mais cohérente : territorialiser le système éducatif pour l'adapter aux besoins du patronat local, tout en diminuant les « coûts » grâce à la dégradation des conditions d'études des plus pauvres et à la pulvérisation du statut des personnels – austérité pro-patronale oblige.

Alors, pourquoi résister en ordre dispersé ? En unissant l'ensemble des personnels du primaire et du secondaire, il sera plus facile de faire comprendre à nos collègues la logique de ces attaques et de leur opposer une mobilisation massive capable d'infliger une défaite au gouvernement. C'était l'une des motivations de l'appel à la grève du SNES Créteil le 5 décembre, en convergences avec les mobilisations du même jour dans le primaire. C'est un exemple à suivre... pour l'abrogation de la loi d'orientation et du décret sur les rythmes, pour l'abandon de toutes les mesures contre les statuts de tous les personnels !

Stéphane REY (Émancipation, SNES 77)